



Comité de l'eau et de la biodiversité

Séance plénière

3 décembre 2019

Ordre du jour

- 1) Adoption du PV de la précédente réunion du 3 décembre 2019
- 2) Mise à jour du programme de surveillance de l'état des eaux du bassin
- 3) Mise à jour du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)
- 4) Préfiguration de l'agence régionale de biodiversité (ARB) et point d'avancement
- 5) Motion relative à la préfiguration de l'office français de la biodiversité (OFB)
- 6) Questions diverses



1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2019



2. Mise à jour du programme de surveillance de l'état des eaux du bassin, *pour avis*



Contexte réglementaire

- La **Directive cadre sur l'eau (DCE)** du 23 octobre 2000 (directive 2000/60) : définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux avec une perspective de développement durable.
- Le **code de l'Environnement, article R212-22** et suivants : « Le préfet coordonnateur de bassin établit, après avis du comité de bassin [...] un programme de surveillance de l'état des eaux ... ».
- L'**arrêté du 25 janvier 2010**, modifié le 7 août 2015 établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R. 212-22 du CE
- L'**arrêté préfectoral du 13 mai 2016** arrêtant le programme de surveillance de l'état des eaux du bassin de Guadeloupe



Evolution du contexte réglementaire

- Ces arrêtés précisent les paramètres et les méthodes de contrôle, le choix des sites de surveillance (localisation), les fréquences d'analyse et les moyens à mettre en œuvre pour réaliser les contrôles prévus par le programme de surveillance.
- **L'arrêté du 25 janvier 2010** établissant le programme de surveillance de l'état des eaux en application de l'article R. 212-22 du CE, a été modifié le 17 octobre 2018

Il convient donc de mettre à jour l'**arrêté préfectoral de mai 2016** arrêtant le programme de surveillance de l'état des eaux du bassin de Guadeloupe.



Evolution des prescriptions

- Cours d'eau / plan d'eau – État écologique

Macrophytes	-	-
Physico-chimie		
Physico-chimie paramètres généraux	6 ⁽⁴⁾	6 ⁽⁵⁾

	Physico-chimie ⁽⁴⁾	
Paramètres physico-chimie des groupes 1 ⁽⁴⁾ , 2 et 2bis	6	6
Paramètre physico-chimiques du groupe 3	6	2
Paramètres physico-chimiques des groupes 4 et 5	2	1

(1) Les paramètres hydromorphologiques et physico-chimiques à suivre sont indiqués à l'annexe IV de l'arrêté ministériel



Evolution des prescriptions

- Cours d'eau /plan d'eau – état chimique

Paramètres	Propriété des paramètres	Matrice	Nombre d'années de suivi par SDAGE	Fréquence des contrôles par année
Substances de l'état chimique	Substances disposant d'une Norme de Qualité environnementale (NQE) biote ⁽¹⁾	Biote ⁽²⁾	6	1
	Substances ne disposant pas de NQE biote	Eau	Fréquence établie par Substance ⁽³⁾	12

Paramètres contrôlés	Propriétés des paramètres	Matrice	Nombre d'années de suivi par SDAGE	Fréquence des contrôles par année
Substances de l'état chimique	Substances disposant d'une Norme de Qualité environnementale (NQE) biote ⁽¹⁾	Poisson ⁽²⁾	3	1
		Invertébrés ⁽²⁾	3	3
	Substances ne disposant pas de NQE biote	Eau	Voir tableau n° 47 de l'annexe II de l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010 modifié	12



Evolution des prescriptions

- Eaux littorales– état écologique

Éléments suivis	Nombre d'années de suivi par SDAGE	Fréquence des contrôles par année	Sites concernés
Biologie			
Phytoplancton (Biomasse et Abondance)	6	4	Tous
Angiospermes	2	1	Tous
Invertébrés de substrats meubles	2	1	Tous
Benthos Récifal	2	1	Tous
Physico-chimie			
Physico-chimie paramètres généraux	6	4	Tous

Éléments suivis	Nombre d'années de suivi par SDAGE	Fréquence des contrôles par année	Sites concernés
Biologie			
Phytoplancton (biomasse et abondance)	6	6 minimum	Tous
		12	3 sites représentatifs pour la Guadeloupe
Angiospermes	2	1	Tous
Benthos Récifal	2	1	Tous
Physico-chimie			
Physico-chimie (paramètres généraux)	6	6 minimum	Tous
		12	3 sites représentatifs pour la Guadeloupe



Evolution des prescriptions

- Eaux littorales– état chimique

Paramètres	Propriété des paramètres	Matrice	Nombre d'années de suivi par SDAGE	Fréquence des contrôles par année
Substances de l'état chimique ⁽¹⁾	Substances disposant d'une Norme de Qualité environnementale (NQE) biote ⁽²⁾	Biote ⁽³⁾	6	1
	Substances ne disposant pas de NQE biote	Eau	1	12
Polluants Spécifiques de l'état écologique ⁽¹⁾	Chlordécone	Eau	1	4

			passifs	
Polluants Spécifiques de l'état écologique	Chlordécone en Guadeloupe et Martinique	Eau	1 Les prescriptions nationales seront définies en fonction des résultats des chantiers en cours sur les échantillonneurs passifs	4
		Biote ⁽²⁾	Les taxons, fréquences et sites ser fonction des études de faisabilit	



Evolution des prescriptions

- Eaux souterraines – état écologique/ état chimique
=> pas de changement



Avis du comité de l'eau et de la biodiversité sur le projet de modification du programme de surveillance



3. Mise à jour du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), *pour information*



4. Préfiguration de l'agence régionale de biodiversité (ARB) et point d'avancement, *pour information*





**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Présentation de la préfiguration de l'ARB

Comité de l'eau et de la biodiversité

Mardi 03 décembre 2019

Mission de préfiguration de l'ARB Archipel Guadeloupe

Contact : Jean-Sébastien NICOLAS – Chargé de mission

Mail : jean-sebastien.nicolas@cr-guadeloupe.fr / tél : 0590 60 46 81

Adresse : Région Guadeloupe – Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie

Avenue Paul Lacavé – Petit-Paris – 97109 Basse-Terre CEDEX

Le contexte

- La loi n°2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale : **la Région, en qualité de chef de file, organise les modalités de l'action commune** des collectivités et de leurs EP dans le domaine de la protection de la biodiversité.
- La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, modifiée par la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité, permet aux **régions et à IOFB de mettre en place conjointement des agences régionales de la biodiversité**;
- Convention cadre de **partenariat** entre Région/AFB/Etat du 30/11/2018

La mission de préfiguration

- **Comité de pilotage (COPIL)** : Etat, OFB et Région - il finance et conduit la mission ;
- **Comité d'orientation politique et stratégique du projet (COPS)** : Département et EPCI, CCEE, Comité de l'eau et de la biodiversité et de personnalités qualifiées (Ferdy LOUISY, président du Parc national de la Guadeloupe/ et Pamela OBETAN, universitaire)- appuie le COPIL
- **Comité technique (COTECH)** des opérateurs de la biodiversité : Département, PNG, ONF, CDL, OdE

La méthode

Le projet est décomposé en trois phases :

- *Phase 1 (mars à septembre 2019) - Diagnostic / Etat des lieux ;*
- *Phase 2 (octobre 2019 à février 2020) – Avoir une ambition partagée*
- *Phase 3 (décembre 2019 à juillet 2020) – Eléments constitutifs de l'ARB*

Phase 1

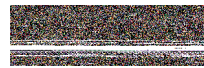
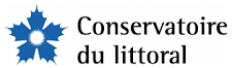
La consultation a été organisée sous 3 formes :

- **6 séances d'audition du COPS** au cours desquelles **28 structures et organisations** ont été auditionnées,
- **3 ateliers avec 22 participants** co-organisés avec les EPCI,
- **33 organismes interrogés** lors d'entretiens assurés par le chargé de mission

Les ressources

- Les structures ressources avaient été identifiées lors du rapport Louisy en 2015 ;
- Ressources variées avec une inégalité de mobilisation sur l'ensemble de l'archipel et des thématiques « orphelines » (nature en ville, biodiversité ordinaire)

Les ressources



Les attentes

La gouvernance :

- une large participation
- des échanges facilités entre acteurs
- une volonté politique
- une capacité à décider.

Les attentes

Le fonctionnement :

- une ingénierie technique et administrative
- une bonne expertise en matière de biodiversité
- un guichet unique
- mise en cohérence de l'action publique ;

Les missions souhaitées

Les missions regroupées autour de 4 axes :

AXE 1 - La connaissance

AXE 2 - La sensibilisation et la communication

AXE 3 - L'appui aux acteurs

AXE 4 - La gestion d'espaces naturels

Les enjeux

- La gouvernance avec un équilibre entre représentativité, et capacité à décider et agir
- Un fonctionnement optimisé avec des moyens opérationnels adaptés pour être efficient
- Des missions réalisables et adéquates

Stratégie innovante

- Pour la Région, il s'agit d'assumer son statut de chef de file de l'organisation des modalités de l'action commune des collectivités et de leurs établissements publics ;
- L'AFB cherche à afficher l'implantation de son action au cœur du territoire pour être plus efficace ;
- Pour l'Etat, un redéploiement de son action territoriale pour plus de lisibilité pour le citoyen
- Pour le Département, c'est le suivi de son PDIPR et le déploiement du SDENS

Innover pour anticiper

- Ne pas subir la tendance au regroupement non contrôlé des structures,
- S'organiser face à la demande de travailler à moyens constants,
- Eviter la fuite des compétences présentes dans les structures en mauvaise posture
- Avoir une vision de l'archipel pour agir pour la biodiversité
- Intervenir sur toutes « les biodiversités »
- Créer de la transversalité avec les autres disciplines et activités (monde économique, culturel, pêche, tourisme, agriculture,...)

Définition de la Gouvernance, du fonctionnement et du plan d'actions

- COTECH des opérateurs pour la gouvernance et fonctionnement ;
- Accompagnement sur des missions juridiques, RH et financières ;
- Ateliers pour le plan d'actions.

Résultats attendus :

- La gouvernance et les instances de l'ARB ;
- Les contributeurs de l'ARB, le mode et le degré de contribution (RH et financier);
- Le programme d'actions sur 3 ans et planification de l'organisation pour sa mise en œuvre ;

Les axes d'intervention

- Axe 1 – Améliorer et mettre à disposition la connaissance sur la biodiversité
- Axe 2 - Mise en œuvre et bras opérationnel des schémas et plans nationaux sur la biodiversité
- Axe 3 – Appui technique, conseil et expertise à destination de l'ensemble des acteurs (collectivités, entreprises, citoyens, associations de protection de la nature)
- Axe 4 – Appui à la formation initiale et continue des professionnels – Information, sensibilisation, pédagogie et mobilisation citoyenne
- Axe 5 – Appui à la gestion des espaces et des espèces
- Axe 6 – Accès aux ressources génétiques et juste partage des avantages
- Axe 7 – Collaboration interrégionale et actions d'internationalisation

Cadrage des interventions

- L'enjeu : **enrayer la perte de biodiversité**
- Plan d'actions avec des **objectifs à court et à moyen terme** avec des **indicateurs**.
- S'inscrire dans un **cadrage national et un cadrage à l'échelle régional**.
- Au niveau local, le **Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité (SRPNB)** fixe de grandes orientations de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité pour les 10 prochaines années. L'ARB est l'outil de référence et un outil d'aide à la décision pour la mise en œuvre des politiques sectorielles du territoire et de l'ensemble des partenaires.
- **ARB de missions** au service de l'efficacité pour répondre à l'enjeu de reconquête de la biodiversité qui se décline dans le plan d'action.



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mission de préfiguration de l'ARB Archipel Guadeloupe

Contact : Jean-Sébastien NICOLAS – Chargé de mission

Mail : jean-sebastien.nicolas@cr-guadeloupe.fr

tél : 0590 60 46 81 / 0690 524 659

Adresse : Région Guadeloupe – Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie
Avenue Paul Lacavé – Petit-Paris – 97109 Basse-Terre CEDEX

5. Motion du CEB relative à la création de l'office français pour la biodiversité (OFB), *pour information*



« Le Comité Eau et Biodiversité de la Guadeloupe prend note de la création de l'Office Français de la Biodiversité au 1er janvier 2020. Il rappelle le poids des outre-mer et de la Guadeloupe dans la biodiversité française, dans un contexte d'extinction massive confirmée par des experts.

A ce titre il déplore la suppression du comité d'orientation de la biodiversité ultra marine de l'AFB et formule le vœu d'une représentation des outre-mer à la hauteur des enjeux incomparables de ces territoires au sein du prochain comité d'orientation de l'OFB et de son conseil d'administration.

Dans le cadre de cette réforme et du nécessaire dialogue qui doit l'accompagner, il souhaite attirer l'attention du futur OFB d'attribuer des moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de ses missions dans les outre-mer ».



6. Questions diverses



FIN

